

## Conditions générales de vente L'INSTITUT FORMAISON

### Désignation

L'INSTITUT FORMAISON est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation liée à l'activité assurance, banque, immobilier, finance et conseil en gestion de patrimoine (RCS est Versailles 833 045 743) - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755692775 auprès du préfet de région d'Ile de France. Elle est domiciliée au 4 rue Pierre René - 78480 Verneuil sur Seine. L'INSTITUT FORMAISON conçoit, élabore et dispense des formations inter et intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

**client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de L'INSTITUT FORMAISON.

**stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

### Formation :

- **formation interentreprises** : stage en présentiel réalisé dans des locaux mis à disposition par l'INSTITUT FORMAISON.
- **formation intraentreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par l'INSTITUT FORMAISON.
- **formation e-learning** : formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.
- **OPCO** : Opérateurs de compétences.

### Objet et champ d'application

Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet [www.institutformaison.com](http://www.institutformaison.com).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet [www.institutformaison.com](http://www.institutformaison.com) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de l'Organisme de formation ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients.

### Documents contractuels

L'INSTITUT FORMAISON fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'INSTITUT FORMAISON un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

### Formations interentreprises

#### Conditions Financières

L'acceptation de l'INSTITUT FORMAISON étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, l'INSTITUT FORMAISON se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

#### Ouverture d'une session de formation

L'INSTITUT FORMAISSON se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

#### Formations intraentreprise

##### Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par l'INSTITUT FORMAISSON. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'INSTITUT FORMAISSON se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

#### Débit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à l'INSTITUT FORMAISSON au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'INSTITUT FORMAISSON offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'INSTITUT FORMAISSON, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

#### Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par l'INSTITUT FORMAISSON. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'INSTITUT FORMAISSON distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'INSTITUT FORMAISSON.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, l'INSTITUT FORMAISSON se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

#### Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement de l'INSTITUT FORMAISSON pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés excepté le document destiné à la prise de notes.

#### Formations e-learning

L'INSTITUT FORMAISSON accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

##### Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

##### Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de l'INSTITUT FORMAISSON ou du partenaire e-learning choisi pour la formation concernée.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

#### **Responsabilité**

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

L'INSTITUT FORMAISSON ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer l'INSTITUT FORMAISSON de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

#### **Durée de l'accès aux Modules**

La commande prend effet à compter de la réception par l'INSTITUT FORMAISSON de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

#### **Prix et règlements**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de l'INSTITUT FORMAISSON.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. L'INSTITUT FORMAISSON se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

#### **Règlement par un OPCO**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'INSTITUT FORMAISSON n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### **Refus de commande**

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'INSTITUT FORMAISSON, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'INSTITUT FORMAISSON pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **Informatique et libertés**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'INSTITUT FORMAISSON en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'INSTITUT FORMAISSON pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à l'INSTITUT FORMAISSON.

#### **Propriété intellectuelle**

- Pour les formations interentreprises et les formations E-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de l'INSTITUT FORMAISSON et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

**- Pour les formations intraentreprise**

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, l'INSTITUT FORMAISSON pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

**Descriptif et programme des formations**

Les contenus des formations, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

**Responsabilité**

L'INSTITUT FORMAISSON pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à l'INSTITUT FORMAISSON au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

**Confidentialité**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'INSTITUT FORMAISSON ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

**Communication**

Le Client autorise expressément l'INSTITUT FORMAISSON à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

**Renonciation**

Le fait pour l'INSTITUT FORMAISSON de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**Loi applicable**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'INSTITUT FORMAISSON et ses Clients relèvent de la Loi française.

**Attribution de compétences**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société l'INSTITUT FORMAISSON qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.